RCS : PAU
Code greffe : 6403

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PAU atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00764
Numéro SIREN : 798 387 429
Nom ou dénomination : AUDIT AQUITAINE EXPERTISES

Ce dépôt a été enregistré le 13/06/2023 sous le numéro de dépôt 2918

AUDIT AQUITAINE EXPERTISES
Société à responsabilité limitée
Au capital de 305 000 €
Siège social : 16, rue Lapeyrère 64300 ORTHEZ
N° 798 383 429 - RCS PAU

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE PRISES LE 24 MAI 2023 ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES TENUE LE MÊME JOUR

Le 24 mai 2023, à 15 Heures

Monsieur Hervé, Pierre, Marie LARQUE demeurant 11, Chemin Miqueu 64290 GAN, propriétaire de la totalité des 30 500 parts de 10 € chacune composant le capital social de la Société AUDIT AQUITAINE EXPERTISES, associé unique de ladite société,

A DECIDE de tenir la présente assemblée, en présence des futurs acquéreurs de 100 % des titres sociaux de la société, savoir :

- **La société G&N INV.**
  Société à responsabilité limitée au capital 1 000 € dont le siège social est situé 2B Impasse du Relais 64140 LONS, immatriculée sous le numéro 948 145 032 - RCS PAU, représentée par son gérant en exercice M. Guénaël BAZET, dûment habilité à l'effet des présentes.

- **La société RGBM FINANCE**
  Société à responsabilité limitée au capital 1 000 € dont le siège social est situé au 3, Avenue du Général de Gaulle 64800 IGON, immatriculée sous le numéro 951 158 575 - RCS PAU, représentée par sa gérante en exercice Mme Raphaëlle GARNIER, dûment habilitée à l'effet des présentes.

En vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Agrément de nouveaux associés et de la cession des titres sociaux ;
- Démission de M. Hervé LARQUE de ses fonctions de président ;
- Nomination de la SARL G&N INV. aux fonctions de présidente ;
- Nomination de la SARL RGBM FINANCE aux fonctions de Directeur Général ;
- Pouvoir en vue des formalités.

L'ASSOCIE UNIQUE EXPOSE PREALABLEMENT A LA PRISE DES DECISIONS CI-APRES :

Par acte sous seing privé en date du 6 mars 2023, l'associé unique s'est engagé à vendre à M. Guénaël BAZET, auquel s'est substituée la société G&N INV. et à Mme Raphaëlle GARNIER, à laquelle s'est substituée la société RGBM FINANCE, les 30 500 actions composant l'intégralité du capital social de la société AUDIT AQUITAINE EXPERTISE.

L'article 16 des statuts de la société AUDIT AQUITAINE EXPERTISES stipule que les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable des associés statuant à la majorité des voix des associés représentant au moins les deux tiers des droits de vote.

Aux termes du compromis de cession sous conditions suspensives, M. Hervé LARQUE s'est engagé à démissionner de ses fonctions de dirigeant.

Par conséquent, l'associé unique a décidé de tenir la présente assemblée afin de prendre les décisions relatives aux deux points susvisés.

PREMIERE DECISION
AGREMENT DE NOUVEAUX ASSOCIES

Conformément à l'article 16 des statuts tel qu'il a été retranscrit ci-dessus, l'associé unique agrée la cession des 30 500 actions devant intervenir ce jour ainsi que les deux nouveaux associés, savoir :

- **La société G&N INV.**
  Société à responsabilité limitée au capital 1 000 € dont le siège social est situé 2B Impasse du Relais 64140 LONS, immatriculée sous le numéro 948 145 032 - RCS PAU, représentée par son gérant en exercice M. Guénaël BAZET.

- **La société RGBM FINANCE**
  Société à responsabilité limitée au capital 1 000 € dont le siège social est situé au 3, Avenue du Général de Gaulle 64800 IGON, immatriculée sous le numéro 951 158 575 - RCS PAU, représentée par sa gérante en exercice Mme Raphaëlle GARNIER.

DEUXIEME DECISION
DEMISSION DE M. HERVE LARQUE DE SES FONCTIONS DE PRESIDENT

M. Hervé LARQUE démissionne de ses fonctions de président à effet de ce jour.

L'associé unique prend acte de cette démission et donne quitus entier et définitif à M. Hervé LARQUE pour sa gestion jusqu'à ce jour.

Ces décisions prises, M. Hervé LARQUE en accord avec la société G&N INV. et la société RGBM FINANCE, décide de suspendre la présente assemblée afin signer l'acte de cession d'actions.

L'assemblée est suspendue à 15 Heures 30.

****
******
****

L'acte de cession ayant été signé, la présente assemblée reprend à 16 heures 30 entre les deux nouveaux associés :

- **La société G&N INV.**
  Société à responsabilité limitée au capital 1 000 € dont le siège social est situé 2B Impasse du Relais 64140 LONS, immatriculée sous le numéro 948 145 032 - RCS PAU, représentée par son gérant en exercice M. Guénaël BAZET.

- **La société RGBM FINANCE**
  Société à responsabilité limitée au capital 1 000 € dont le siège social est situé au 3, Avenue du Général de Gaulle 64800 IGON, immatriculée sous le numéro 951 158 575 - RCS PAU, représentée par sa gérante en exercice Mme Raphaëlle GARNIER.

M. Hervé LARQUE n'est plus actionnaire de la société mais reste présent sans participer aux débats, ni aux votes concernant les délibérations à venir, dans l'attente de signer le présent procès-verbal à l'issue de la présente assemblée, ce qui est accepté par les actionnaires précités.

Les actionnaires désignent d'un commun accord M. Guénaël BAZET en tant que président de l'assemblée et rappellent qu'ils sont titulaires chacun de 15 250 actions et qu'à eux deux réunis l'intégralité des associés sont présents.

Du fait de la présence de tous les actionnaires, le président déclare que l'assemblée est valablement tenue, et qu'elle peut dorénavant délibérer sur la deuxième partie des délibérations figurant à l'ordre du jour.

La collectivité des associés donne acte au président de cette déclaration.

Aucune discussion n'intervenant entre les associés, le président décide de mettre aux voix les délibérations suivantes :

PREMIERE DELIBERATION COLLECTIVE
NOMINATION DE LA PRESIDENTE

La collectivité des associés décide de nommer pour une durée indéterminée aux fonctions de présidente :

- **La société G&N INV.**
  Société à responsabilité limitée au capital 1 000 € dont le siège social est situé 2B Impasse du Relais 64140 LONS, immatriculée sous le numéro 948 145 032 - RCS PAU, représentée par son gérant en exercice M. Guénaël BAZET.

Laquelle déclare accepter les fonctions qui lui sont conférées et n'être frappée d'aucune interdiction ou déchéance l'empêchant d'exercer ces fonctions.

Cette délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DELIBERATION COLLECTIVE
NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL

La collectivité des associés décide de nommer pour une durée indéterminée aux fonctions de directeur général :

- **La société RGBM FINANCE**
  Société à responsabilité limitée au capital 1 000 € dont le siège social est situé au 3, Avenue du Général de Gaulle 64800 IGON, immatriculée sous le numéro 951 158 575 - RCS PAU, représentée par sa gérante en exercice Mme Raphaëlle GARNIER.

Laquelle déclare accepter les fonctions qui lui sont conférées et n'être frappée d'aucune interdiction ou déchéance l'empêchant d'exercer ces fonctions.

Cette délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROSIEME DELIBERATION COLLECTIVE
DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES LEGALES

La collectivité des associés délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par M. Hervé LARQUE et l'ensemble des associés présents. Ce procès-verbal sera répertorié sur le registre des délibérations.

M. Hervé LARQUE

Pour la SARL G&N INV.
M. Guénaël BAZET
« Bon pour acceptation des fonctions de présidente »

Pour la SARL RGBM FINANCE
Mme Raphaëlle GARNIER
« Bon pour acceptation des fonctions de directeur général »